



Saint-François, le 29/09/2021

La Principale

Aux parents d'élèves



Chers parents,

Dans le cadre de l'inscription administrative de votre enfant pour l'année 2021-2022, vous avez fait le choix de son régime scolaire : **demi-pensionnaire** ou **externe**.

Académie  
Guadeloupe

S'agissant du régime demi-pensionnaire, c'est le **forfait** (calendrier pour le règlement ci-dessous) qui s'applique conformément à la délibération votée et approuvée par le conseil d'administration du 9 septembre 2021.

jeunesse  
éducation  
recherche

Date de restauration	Période d'encaissement	Jours et horaires de réception	Montant
27/09/2021 au 17/12/2021	<b>27/09/2021 au 08/10/2021</b>	Lundi, mardi, jeudi, vendredi :  7 h 30 – 11 h	143,50 €*

\*Le règlement s'effectuera uniquement par carte bleue ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable du collège Alexandre MACAL ; notez au dos le nom et la classe de votre enfant. Vous pouvez confier le chèque à votre enfant qui le déposera au secrétariat de l'intendance ou à l'agent d'accueil.

Affaire suivie par  
La Gestionnaire

Téléphone  
0590 88 40 1  
Fax  
0590 88 62 82  
Mèl  
Ce.9710030f  
@ac-guadeloupe.fr  
Bellevue seze  
B.P. 46  
97118 Saint-François

Le forfait implique que votre enfant fréquente la restauration **quel que soit son emploi du temps**. Tout trimestre commencé est dû en entier, sauf cas de force majeure pouvant ouvrir droit à une remise d'ordre. (cf carnet de correspondance - règlement de la demi-pension page 21 « remises d'ordre »).

#### Rappel : Conditions de sortie de l'établissement

- **à la pause méridienne** : l'élève quitte l'établissement à 13 h 15 (cf page 8 du carnet section II.1.4).
- **Avant la pause méridienne** : une demande exceptionnelle doit être formulée (cf page 8 du carnet section II.1.3).

**En conséquence, aucun remboursement ne sera effectué si votre enfant quitte l'établissement avant la pause méridienne.**

Ainsi, pour assurer une meilleure sécurité et ne pas vous mettre en difficulté, merci de compléter le formulaire ci-joint et le retourner à l'établissement aux dates suivantes :

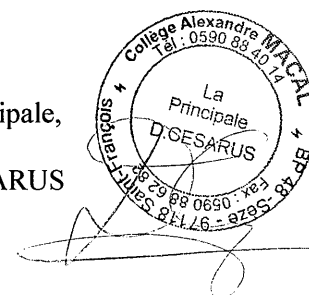
Dates	Classes / groupes
jeudi 30 septembre 2021	6 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> 4 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> : groupe 1
vendredi 1 <sup>er</sup> octobre 2021	4 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> : groupe 2

Je vous remercie pour votre implication dans le bon fonctionnement des services du collège Alexandre MACAL.



La Principale,

D. CESARUS





**CONFIRMATION INSCRIPTION DEMI-PENSION 2021-2022**

**(pour les élèves déjà inscrits)**

(retour du présent formulaire le jeudi 30 septembre pour les 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et Groupe 1 des 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> – vendredi 1<sup>er</sup> octobre pour le Groupe 2 des 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>)

**Élève**

NOM : .....

PRÉNOM : .....

CLASSE : .....

**Représentant légal**

Je soussigné (e) NOM : .....

PRÉNOM : .....

TÉLÉPHONE : .....

ADRESSE MAIL .....

confirme l'inscription de mon enfant à la demi-pension au forfait (1<sup>er</sup> trimestre : 41 jours)

désiste à l'inscription de la demi-pension de mon enfant

Date : \_\_\_/\_\_\_/2021

Signature du représentant légal